

ECHOS

DU PAYS

PRIX : 250 F CFA

**Maradona
s'est éteint,
une icône^{P.1}
s'en est allée**

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité N° 398 du 26 Nov. 2020

Coopération germano-togolaise :

Les perspectives d'avenir évaluées^{P.5}

Suppression des frais d'inscription aux examens au Togo :

**Un soulagement pour les parents
d'élèves en ces temps difficiles^{P.3}**



**● Communiqué sanctionnant le conseil des^{P.4}
ministres à Lomé ce mercredi 25 novembre 2020**

Carte de fertilité des sols :

**33% des terres^{P.2}
cartographiées**

Construction de 20.000 logements sociaux :

**Vers l'assainissement du^{P.3}
cadre de vie et de l'habitat**



devient



102.7 Fm

Suivez nous  

One Radio Numéro 1 au Togo

www.oneradio.tg

 (+228) 70121515

 contact@oneradio.tg

Carte de fertilité des sols :

33% des terres cartographiées

Destinée aux acteurs du monde agricole, la carte de fertilité des sols au Togo est disponible et accessible sur tous les supports électroniques. Elle vise à permettre aux paysans de connaître l'état de fertilité de leurs terrains afin d'accroître la productivité. 33% des terres sont déjà cartographiées, marquant un pas de plus vers l'autosuffisance alimentaire. L'initiative qui résulte d'un partenariat entre le Gouvernement, l'APRODAT (Agence gouvernementale en charge des agropoles) ainsi que plusieurs partenaires dont la Fondation OCP et la FAO, vient renforcer sur le plan technologique ce secteur agricole qui est en pleine mutation depuis quelques années.

Le Togo se dote d'une carte de fertilité de ses sols agricoles. Déjà, 33% des terres cultivables sont cartographiées. Elle permettra aux acteurs du monde agricole de connaître les zones propices aux différentes cultures sur l'ensemble du territoire national. Ce qui va aider les producteurs à mieux planifier les cultures et accroître ainsi la productivité. Le projet d'élaboration de la carte lancé en 2017 sous le pilotage de l'Institut Togolais de la Recherche Agronomique (ITRA), est une initiative du ministère en charge de l'agriculture pour renforcer le secteur agricole. Le sys-

tème d'élaboration de la carte consiste à évaluer les terrains par région en vue de déterminer ou d'identifier les sols fertiles et utiles aux activités agricoles.

En effet dans le cadre de ce projet, plus de 1,8 millions d'hectares soit 50,46% du territoire national ont été échantillonnés. Ce qui a donné lieu à quelques cartes thématiques notamment Matière Organique (MO), Phosphore assimilable (P) et Potassium échangeable (K) pour les régions des Savanes et de la Kara. Après les régions des Savanes et de la Kara, le cap est donné sur la région centrale où le mappage est actuellement concentré avec

un prélèvement de 76% des échantillons prévus sur cette partie du territoire.

La carte de fertilité évalue plusieurs paramètres notamment l'acidité du sol, le PHO, la salinité, la conductivité électrique, le phosphore assimilable, le potassium échangeable, et la matière organique. Toutes ces informations sont accompagnées de recommandations sur les cultures et intrants, en fonction de la fertilité moyenne de la région et des exigences au niveau des cultures. Le tout est resté dans un laboratoire mobile avant d'être validé par les experts, et intégré à



la cartographie numérique. Ceci, est un outil que le Gouvernement met à la disposition des acteurs du secteur agricole qui ont besoin le statut de leurs sols avant le début de toute saison agricole.

Avec cette carte, le paysan togolais n'a plus besoin de solliciter les techniciens de l'ITRA pour une étude

des sols avant de procéder à la production. Suite à ce processus, un certain nombre de cultures ont été retenues, notamment les cultures phares, qui font l'objet de promotion dans le cadre des agropoles et que le Mécanisme Incitatif aux Financements Agricoles (MIFA) se fait le devoir de soutenir en oc-

troyant des crédits et des facilités de commercialisation. Avec ces données, le projet a déjà formulé des recommandations pour neuf (9) cultures principales dans la région des savanes et douze (12) cultures principales dans la région de la Kara.

En vue de simplifier l'utilisation de cette carte, une plateforme digitale dénommée « fertitogo » est mise en place à travers le lien www.fertitogo.tg. Le projet se poursuit et prendra fin selon le calendrier initial à la fin de cette année.

Kokou Amenti

Lisez chaque semaine votre journal

ECHOS DU PAYS

l'information au coeur du développement

NUMÉROS UTILES

CHU Tokoin	22 21 25 01
CHU Campus	22 25 77 68
Commissariat Central	22 25 47 39
Sûreté Nationale	22 21 28 71
Sapeurs pompiers	118 ou 22 21 67 06
Gendarmerie	172 ou 22 22 21 39
Police secours	117
Renseignement	119

TOUR DE GARDE DES PHARMACIES DU 23 au 30 Nov. 2020

JEANNE d'ARC	Près de Marox-Renault-Star	22 22 08 01
ST ANTOINE.	1048, Avenue de la Libération	22 21 29 64
AMESSIAME.	BE Marché de Bè	96 32 97 60
OCEANE	Rue OCAM	22 22 62 77
KODJOVIAKOPE	Avenue Duisbourg	22 21 89 90
ROBERTSON.	Avenue François MITTERAND Nyékonakpoé	22 22 28 41
BON SECOURS.	Grand Collège du Plateau - Cassablanca	70 45 76 74
STE MARIE.	Face Super Marché Tokoin-RAMCO	22 21 85 58
ISIS.	Av. Jean Paul II près des rails Nukafu Gakpoto	70 44 83 87
YEM-BLA.	258, Av. Akéï face à la Résidence	22 26 76 51
FRATERNITE.	Hédzranawé près de la Clinique St Joseph	22 26 81 55
CITRUS	Attiégou Carrefour DVA, Grand Contournement	70 44 59 24
NOTRE DAME	Rte de l'Aéroport entre la Foire et l'Aéroport	96 80 10 12
SANTA MADONNA.	Kégué, face Eglise catholique Ste Thérèse	70 01 03 03
MISERICORDE.	BE-KPOTA, A côté de la Station MRS	96 80 09 45
MAELYS.	Bd Malfakassa - Bè Kpota en Face de NETADI	22 27 60 19
BETHEL.	Rte d'Adidogomé	22 25 23 70
DES ECOLES	Face Lycée Technique Adidogomé et près du CEG	22 51 75 75
HOSANNA.	Sagbado en face de la station service SANOL	22 51 50 49
MATHILDA	Route PATASSE - Lomégan - ODEF	22 51 15 34
EL SHADAI	Face Ecole Théologie ESTAO	22 51 44 25
ENOULI	Station d'Agbalépédogan	22 25 90 68
LE GALIEN	Rue Pavée d'Adidoadin	22 51 71 71
DES ROSES	Quartier Vakpossito, face entreprise de l'Union	70 42 37 72
VOLONTAS DEI.	Quartier Avédji, Carrefour «SUN CITY»,	70 42 23 60
BETANIA	Totsi-Gblenkomé non loin de la salle des Témoins	96 80 10 11
AGOE-NYIVE	A côté de l'Eglise Catholique d'Agoè-Nyivé	22 25 83 38
NABINE	Sise à Agoè Anomé dit Plateau	93 36 26 26
CLEMENCE	Entre Agence CEET Agoè et Ecole privée La Source	70 19 35 35
LA MAIN DE DIEU	Agoè Assiyé non loin de l'église des AD	93 40 21 21
DIVINA GRACIA.	Quartier Agoè-Fiovi, Rond point Cool Catch	99 83 91 00
ABRAHAM.	Agoè-Logopé Kossigan	22 50 10 00
A DIEU LA GLOIRE	A 200m du marché de Légbassito,	93 26 36 00
TCHEP'SON	Face Terminal du Sahel (Togblékopé)	70 42 94 41
SANGUERA	Près du Lycée de Sanguéra	70 42 80 80
GANFAT	Agoè Daliko près du Carf EDEM(CAMP GP)	22 55 08 15
VERSEAU.	Près de la maison Bateau Baguida	22 27 34 53
DE L'EDEN	Route d'Aného, face Cité Baguida	70 42 13 98

ECHOS DU PAYS

Siège : Agbalépédo

Récépissé
n°383/14/10/09/HAAC
13 BP 507
e-mail:
augustin.sizing@yahoo.fr
Maison de la Presse
Casier N°26

Directeur de Publication

Augustin M. SIZING
90 03 18 24
22 34 13 57

Rédacteur en chef

David SOKLOU

Equipe de rédaction

Augustin S., David S.,
Roger GBESSIA; Brel M.,
Simeau E., M. Mazé

Imprimerie

La Colombe

Infographie

Hugues AYIVI-BLIBO

Tirage

2000 exemplaires

Suppression des frais d'inscription aux examens :

Un soulagement pour les parents d'élèves en ces temps difficiles

Plus de frais d'inscription aux examens scolaires au Togo, une décision du gouvernement qui prend effet pour compter de cette année scolaire 2020-2021. L'inscription aux différents examens au Togo a été toujours conditionnée au paiement d'une quittance. La somme est élevée par exemple pour le BAC 2 à 15.000 F outre les frais de scolarité. Ce qui constituait un lourd fardeau pour les parents vulnérables. Par manque de moyens financiers, beaucoup d'élèves ont perdu l'année sans passer l'examen. Pour certains parents il faut colmater les brèches avant de pouvoir payer cette somme pour que l'enfant puisse passer l'examen. Il n'y a pas de pitié pour les enfants issus des familles pauvres. Les chefs d'établissements ne pouvaient rien faire si un élève n'arrive pas à payer. Beaucoup d'élèves issus des familles pauvres ont pu passer leur examen parce que parfois sauvés par des bonnes volontés. Ces frais participent à l'organisation des différents examens et aucun élève qu'il soit issu d'une famille pauvre ou pas doit s'acquitter de ces frais. Avec la décision du gouvernement cela va soulager les parents. « A cause de ces frais certains élèves n'ont pas passé leur examen parce que les parents n'avaient pas l'argent pour payer. C'est une bonne décision. La scola-

rité c'est à peine même que les parents arrivent à payer. Si le gouvernement a pris cette décision nous ne pouvons que le remercier et lui demander d'intervenir encore dans d'autres choses pour nous soulager en tant que parent d'élève », a déclaré un père de famille. Les parents n'auront désormais que la charge de payer les frais de scolarité et acheter les fournitures pour leurs enfants. Cette décision du gouvernement tombe à pic dans la mesure où la crise sanitaire est en train de faucher l'économie des parents. Le paiement des frais d'inscription pour les parents qui ont des enfants en classe d'examen devrait être compliqué. Il y a même des parents qui ont perdu leur boulot, d'autres ont vu leur salaire réduit à cause de la pandémie. Dans ces conditions, il devient difficile d'honorer certains engagements régalien. « La suppression des frais d'examen est une bonne chose surtout en cette période de la pandémie où la population arrive difficilement à joindre les deux bouts. Il est déjà difficile de trouver de l'argent pour payer les fournitures, ajouter les frais d'inscription aux examens, cela pèse sur nous », a fait savoir une mère de famille avec soulagement suite à la décision du gouvernement. Désormais le gouvernement offre les mêmes chances de réussites



Des élèves dans une salle d'examen

à tous les élèves en classe d'examen. Le chef de l'Etat avait promis cette gratuité des frais d'inscription aux parents d'élève lors de la campagne électorale pour la présidentielle du 22 février dernier. L'annonce a été faite à Elévagnon dans la préfecture de l'Ets-Mono. « Désormais il n'y aura plus de frais d'inscription pour les examens », avait-il déclaré.

La décision de suppression des frais d'inscription aux examens a été entérinée par un arrêté interministériel pris par le ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, Dodzi Kokoroko et son collègue de l'enseignement supérieur et de la recherche, Majesté Ihou

Wateba. Dans l'arrêté, les ministres précisent les examens concernés par cette décision. Pour les enseignements primaire et secondaire général, il s'agit du Certificat d'étude du premier degré (CEPD), du Brevet de fin d'étude du premier cycle du secondaire (BEPC) et du Baccalauréat 1^{ère} partie (BAC 1). Pour l'enseignement technique, les examens concernés sont, le Certificat de fin d'apprentissage (CFA), le Brevet de technicien (BT), le Brevet de technicien agricole (BTA), le Brevet professionnel (BP), le Certificat de qualification professionnelle (CQP), le Brevet d'étude professionnelle (BEP), le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le Baccalauréat 1^{ère} partie

(BAC 1). En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les examens ciblés sont le Baccalauréat 2^e partie (BAC 2), le Brevet de technicien supérieur (BTS), le Diplôme de technicien supérieur agricole (DTSA). Dans un courrier adressé aux directeurs régionaux de l'Education, aux chefs d'inspection de l'enseignement, aux chefs d'établissement et aux directeurs d'écoles, le ministre Dodzi Kokoroko, invite à l'observation de cette nouvelle mesure décidée par le gouvernement. « En référence à la mesure de suppression des frais d'inscription aux différents examens scolaires annoncée par le chef de l'Etat, je vous fais connaître que désormais

il n'y aura plus de frais d'inscription pour les examens. A cet effet, je vous demande d'observer sans réserve cette mesure et en faire large diffusion », écrit Prof. Kokoroko. Le ministre invite par ailleurs certains chefs d'établissement qui ont déjà perçu de ces frais, à les restituer immédiatement aux intéressés. Le ministre devrait faire un suivi minutieux de cette mesure. Certains responsables d'établissement véreux dans certains coins du pays vont chercher à empocher ces frais. Les personnes qui seront arrêtées dans ces pratiques devraient être lourdement sanctionnées pour dissuader les autres prétendants.

M. Mazé

Construction de 20.000 logements sociaux :

Vers l'assainissement du cadre de vie et de l'habitat

Dans le souci de faire face à l'épineuse question de la démographie galopante, le Gouvernement togolais ambitionne de construire à l'horizon 2022, un total de 20.000 logements sociaux au bénéfice des populations à des coûts abordables. Un projet qui s'inscrit dans la cadre du Plan d'urbanisation du pays et en lien avec le Plan National de Développement (PND). A terme, il vise à apporter un soulagement aux populations qui sont confrontées à la crise de logement qui sape les efforts d'urbanisation entrepris par les autorités en charge du département du Cadre de vie et de l'Habitat.

L'effectif de la population togolaise croît à une allure exponentielle. Face à cet accroissement vertigineux de la population, le problème de logement devient de plus en plus un casse-tête chinois pour les populations. On assiste alors à une crise de logement sans précédent. Des problèmes de location de-

viennent de plus en plus récurrents avec des coûts exorbitants pour des biens immobiliers qui ne répondent pas au rapport qualité-prix, en plus de l'achat des terrains qui est un parcours de combattant. En effet, en dépit des conditions de vie pas très aisées, chaque togolais cherche à tout prix à construire une mai-

son d'habitation. Ainsi, entre l'acquisition du terrain et la construction des maisons, des problèmes surgissent le plus souvent et compliquent la tâche aux citoyens. Pour preuves, les nombreux cas de litiges fonciers qui sont signalés devant les tribunaux. Tous ces problèmes prennent des allures très inquié-



Des logements sociaux en construction

tes ces dernières années au point où les ménages peinent à trouver un bon logement.

Devant l'ampleur de la situation, les autorités togolaises ont pris l'engagement de construire des

milliers de logements sociaux au profit des compa-

Suite à la page 6

Le Gouvernement s'est réuni ce mercredi 25 novembre 2020 au palais de la Présidence de la République en conseil des ministres. Deux projets de décret et six communications ont meublé les travaux. Nous vous proposons l'intégralité du communiqué sanctionnant la fin des travaux.

COMMUNIQUE SANCTIONNANT LE CONSEIL DES MINISTRES Lomé, Mercredi 25 Novembre 2020

1. Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jour sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République.

2. Le Conseil a examiné deux (02) projets de décret et écouté six (06) communications.

I. AU TITRE DES PROJETS DE DÉCRET

3. Le Conseil a examiné un projet de décret portant attributions et organisation de la direction des affaires financières (DAF) des ministères. Ce projet de décret fait suite à l'adoption du budget programme par le Gouvernement.

4. La réussite de ce basculement majeur qu'est le passage au budget programme impose une réorganisation de la fonction financière de chaque ministère. Il fera l'objet d'une mise en œuvre progressive.

5. Le Conseil a ensuite examiné le projet de décret fixant les modalités et le prix de cession des actions de l'Etat dans le capital social de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT).

6. Suite à l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi n°2020-008 du 02 juillet 2020 portant autorisation de la cession de tout ou partie de la participation de l'Etat dans le capital de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo, le Gouvernement a engagé des discussions avec le groupe Olam en vue de faire aboutir ce partenariat à travers la cession effective des actions.

7. Il s'agit d'un partenaire de renom déjà fortement impliqué en tant qu'acheteur du coton togolais, dont l'expertise est reconnue et dont la présence dans plusieurs pays voisins est couronnée de succès.

8. Cette cession a pour objectif de doubler les rendements notamment en exploitant la carte de fertilité des sols ; de moderniser l'outil industriel sur toute la chaîne de la production à la transformation ; de développer la marque « coton made in Togo » afin de jouir d'un différentiel de prix par rapport à la qualité.

9. Au final, les producteurs, qui ont également adhéré à cette cession, verront leurs revenus garantis et augmentés notamment par la mise en place d'un mécanisme de stabilisation des revenus leur permettant d'avoir un niveau de revenu assuré nonobstant la fluctuation éventuelle des prix du coton sur le marché international.

10. Conformément à la loi de 2014 portant modernisation de l'action publique de l'Etat en faveur de l'économie, le Gouvernement a mis en place une Commission d'Evaluation des Privatisations qui a évalué l'offre du partenaire et apprécié le prix issu des négociations avec le partenaire.

11. Le Conseil a pris acte du rapport de la Commission d'Evaluation des Privatisations concernant la cession de 51% du capital social et a adopté le décret autorisant cette cession pour montant de l'ordre de 22 milliards de francs CFA.

12. Le Conseil a saisi cette occasion pour féliciter le Président de la République pour l'aboutissement de ce processus qui vient concrétiser la volonté de transformer l'agriculture togolaise conformément à l'axe 2 de la feuille de route qui vise la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie.

II. AU TITRE DES COMMUNICATIONS,

13. Le Conseil a écouté une première communication relative aux mesures d'accompagnement du Gouvernement en faveur de la rentrée scolaire 2020-2021 présentée par le ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat.

14. Pour le compte de cette rentrée 2020 – 2021, la gratuité des frais d'inscription aux examens dont le coût est estimé à 1,9 milliards est devenue effective. Par ailleurs, le programme de cantines scolaires est poursuivi.

15. Il est à noter qu'en plus de la suppression des frais de scolarité en 2008-2009 avec une compensation financière effective de l'Etat, le gouvernement retient entre autres, la poursuite de la mise en œuvre du programme novateur dénommé « School Assur ». A ce jour, on dénombre 1.916.511 élèves (un million neuf cent seize mille cinq cent onze) pris en charge.

16. De plus, la persistance de la crise sanitaire justifie un accompagnement spécial notamment par la mise à disposition de masques à prix subventionnés nécessitant la mobilisation de 1 milliard de francs CFA par l'Etat pour faire passer le prix du masque à 50 francs CFA au lieu de 260 francs CFA dans les établissements scolaires.

17. Au titre de la rentrée scolaire 2020-2021, le Gouvernement a mobilisé six cent million (600 000 000) de francs CFA pour l'acquisition de tables bancs et de matériel informatique.

18. Le Gouvernement appelle les acteurs à poursuivre le dialogue afin de maintenir un climat de sérénité et trouver les solutions idoines aux défis de l'année scolaire.

19. Le Conseil a écouté une seconde communication relative à la mise en place du programme de gratuité de la prise en charge de la femme enceinte au Togo ; présentée par la ministre déléguée chargée de l'accès universel aux soins.

20. L'objectif principal de ce programme qui concrétise un engagement du Chef de l'Etat est de réduire la mortalité maternelle et néonatale.

21. Dans le cadre du programme qui sera mis en œuvre essentiellement dans les unités de soins périphériques, quatre (04) catégories de prestations seront couvertes : la planification familiale ; la Consultation prénatale (CPN), l'Accouchement et la Césarienne.

22. Ce programme dont le coût de mise en œuvre est estimé à 7,140 milliards de FCFA pour l'année 2021 démarrera dans les plus brefs délais.

23. Le Programme sera soutenu par une campagne active et renforcée de planning familial avec l'appui des agents de santé communautaire et l'implication des populations à la base afin d'inciter à l'espace des naissances.

24. S'en est suivi une communication portant sur le processus d'adoption de la loi sur l'assurance maladie universelle au Togo présentée par la ministre déléguée chargée de l'accès universel aux soins.

25. En effet, la mise en place, depuis 2012, du régime obligatoire d'assurance maladie géré par l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) facilite l'accès des agents publics et assimilés aux soins de santé essentiels et contribue à l'amélioration de leur bien-être économique et social.

26. Afin de répondre à la volonté du Gouvernement de garantir un accès universel aux soins, le projet de loi, une fois adopté, permettra d'instituer un système cohérent et intégré d'assurance maladie universelle. Les bénéficiaires seront les agents du publics et assimilés, les travailleurs régis par le code du travail, les acteurs de l'économie informelle et agricole, les indépendants, les bénéficiaires de pension et de rentes ainsi que les personnes indigentes, vulnérables ou démunies.

27. Le Conseil a également écouté une communication relative à l'aménagement du territoire et aux outils de l'aménagement du territoire présentée par le ministre d'Etat, de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires.

28. Les priorités porteront dans un premier temps sur l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) afin de favoriser une meilleure localisation des actions prioritaires et un développement harmonieux de territoires.

29. L'élaboration du SNAT qui sera conduite avec le concours de partenaires techniques et financiers et l'implication des acteurs locaux permettra de mieux prendre en compte les ambitions de la feuille de route et contribuera au développement local.

30. La communication suivante présentée par le ministre en charge de l'Economie maritime est relative aux enjeux de la gestion du littoral et aux réponses/actions proposées.

31. L'importance du littoral dans l'économie de notre pays est à l'origine de plusieurs défis qui nécessitent de concilier développement des activités économiques et protection des espaces naturels du littoral.

32. Le gouvernement doit également anticiper les besoins et mettre en place une protection en fonction de la proximité avec le rivage tout en associant les populations riveraines à l'aménagement et à la mise en valeur du littoral.

33. S'en est suivi une communication relative au Programme d'Appui aux Pistes Rurales (PAPR) présentée par le ministre du désenclavement et des pistes rurales.

34. Le programme PAPR mis en œuvre avec l'appui de l'AFD et de la KFW s'inscrit dans l'ambition du Gouvernement de développer et étendre 4000 km de pistes rurales et a pour objectif d'améliorer l'accès des ménages et producteurs agricoles aux intrants et aux marchés par la réhabilitation et la construction de près de 2000 km de pistes notamment dans les zones de production cotonnière et de café – cacao.

35. Les bénéficiaires directs du programme sont donc les exportateurs des produits agricoles, les commerçants et les transporteurs, et les bénéficiaires indirects : les producteurs et les ménages dans les zones ciblées.

Fait à Lomé, le 25 Novembre 2020
Le Conseil des Ministres

Budget exercice 2021 :

Le document en étude à la commission des finances du Parlement

Encore quelques semaines et le budget exercice 2021 du Togo sera adopté par les députés. Le projet de loi est en étude après l'ouverture des travaux lundi dernier au siège du Parlement. Le document est affecté à la commission des finances et du développement. Les mem-

mission d'apporter la lumière aux parlementaires sur des aspects du budget pour qu'ils comprennent mieux et apporter des amendements. Les élus du peuple ont le plein droit de demander des justifications sur les aspects qu'ils jugent importants ou moins importants. Tout ce

ront sans doute déterminants pour le fonctionnement de notre pays et le bien-être de nos populations. En effet, c'est au cours de la session budgétaire que les élus du peuple que nous sommes débattons et échangeons en vue d'adopter le budget de la République Togolaise

ment. Il faut dire que le budget 2021 a un caractère particulier, il a été conçu pour prendre en compte la mise en œuvre du projet programme, une réforme que le gouvernement expérimente depuis 2018. Le projet programme « consacre désormais la Gestion Axée sur les Résultats avec des objectifs très clairs assignés à chaque département ministériel, à chaque structure et aux responsables de programmes. C'est donc la Gestion Axée sur les Résultats. Les ressources allouées en fonction donc des priorités du Gouvernement sont allouées par programmes. D'autre part, cet exercice consacre aussi la déconcentration de la fonction d'ordonnancement », a expliqué le ministre de l'économie et des finances, Sani Yaya.

Selon le projet de loi adopté par le gouvernement le 12 novembre dernier en conseil des ministres, la loi de finance exercice 2021 est équilibrée en ressources et en dépenses à 1521,6 milliards de franc CFA. Ce projet de budget consacre aux secteurs sociaux, y compris la protection sociale, un montant de 445,1 milliards de francs

CFA contre 401,7 milliards de francs CFA dans le budget 2020, soit une hausse de 10,8%. L'agriculture, la santé, l'éducation, l'énergie et l'eau, l'économie numérique et la sécurité sont les secteurs autour desquelles s'oriente le budget 2021. 195,5 milliards de francs CFA sont alloués au secteur de l'éducation, 82,5 milliards de francs CFA pour la défense et la sécurité, 77,9 milliards de francs CFA, sont affectés à la santé, 65,7 milliards de francs CFA à l'agriculture et l'agro-industrie, 65,9 milliards de francs CFA pour l'accès à l'eau potable, 25,5 milliards de francs CFA pour l'économie numérique, 9 milliards sont alloués à la construction et à l'aménagement des pistes rurales. Face aux menaces de la crise sanitaire, le gouvernement promet poursuivre la politique de réduction des dépenses de l'Etat engagé en 2018 et qui sera davantage accentuée en 2021 avec un abattement de 20% soit 11 milliards de francs CFA, opéré sur les crédits de fonctionnement de tous les ministères et institutions. Cela permettra « de financer une partie des projets et réformes contenus dans la

feuille de route du gouvernement et répondre aux besoins sociaux. Pour ce budget 2021, notre pays maintiendra une stratégie budgétaire prudente dans un contexte marqué par des incertitudes nées de la pandémie du coronavirus avec ses conséquences socio-économiques sans précédents » peut-on lire le communiqué du conseil des ministres du 12 Novembre 2020. Le gouvernement entend mobiliser 20 milliards de FCFA pour faire face à cette situation de la pandémie. L'objectif du gouvernement est d'arriver à mettre en œuvre les ambitions de l'axe 1 de la feuille de route 2020-2025 visant à renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales en mettant en œuvre des projets comme l'accès universel aux soins incluant une protection sociale pour tous et le rapprochement des centres de santé des populations. Il reste désormais à trouver des stratégies pour mobiliser les ressources et atteindre les objectifs de ce budget. En attendant, les regards sont tournés vers le parlement pour voir quelles réorientations, les élus pourront apporter au document.

M. Mazé



Les députés à l'assemblée nationale

bres de cette commission se chargeront de passer au peigne fin les axes proposés par le gouvernement mais les autres députés ont la possibilité de participer aux travaux sans avoir droit de vote. Pendant plusieurs jours ils vont travailler d'arrache-pied pour parcourir le document et ajuster ce qui doit être en présence des spécialistes de l'économie mandatés par le gouvernement. Ceux-ci auront pour

qu'ils feront, doit aller dans le sens de l'intérêt des Togolais pour qui ils sont au parlement. D'où la nécessité de comprendre toutes les lignes budgétaires et de travailler avec assiduité. « Un grand moment de la vie parlementaire s'ouvre ce jour avec l'étude en commission, du projet de loi de finances exercice 2021. Les prochains jours dédiés à la tenue de nos séances budgétaires se-

pour l'année à venir. Il s'agit d'un acte majeur qui implique clairvoyance, sens des responsabilités et des priorités dans un contexte économique fortement marqué par les effets négatifs de la crise sanitaire », a déclaré la présidente de l'Assemblée nationale Mme Yawa Djigbodi Tségan à la cérémonie de lancement des travaux de l'étude du budget lundi dernier au parle-

Coopération germano-togolaise :

Les perspectives d'avenir évaluées

La coopération germano-togolaise poursuit sa longue et riche histoire. Les deux pays liés par une longue histoire, entretiennent un lien de partenariat privilégié depuis plusieurs décennies. Un partenariat au nom duquel plusieurs projets ont été réalisés ou (en cours de réalisation) notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'emploi des jeunes, de la décentralisation et de la bonne gouvernance. Les 23 et 24 novembre derniers, les officiels des deux pays réfléchissent sur les perspectives d'avenir de leur coopération. Ces consultations ont pour objectif de renforcer davantage l'axe Lomé-Berlin pour l'intérêt des populations togolaises.

La coopération allemande a beaucoup porté de fruits pour le Togo. Et dans le souci de renforcer cette relation séculaire entre les deux pays, une consultation s'est tenue dans la capitale togolaise les 23 et 24 novembre 2020 pour évaluer l'état de la coopération germano-togolaise dont les retombées sont visibles et palpables sur le terrain. Le thème de ces travaux est « développement durable économique » en allumant les projecteurs sur les chantiers en cours de réalisation et ceux en attente. A noter que plusieurs programmes sont réalisés sous la houlette de la GIZ



pour la coopération technique alors que la KfW s'intéresse plus à la coopération financière.

Ces différents programmes dont la réalisation impacte le quotidien des togolais concerne la

décentralisation et la gouvernance locale, la santé de la reproduction, l'approvisionnement et l'extension de l'énergie électrique et surtout l'interconnexion électrique. La jeunesse étant le fer de lance de chaque pays, l'Allemagne exécute des

monde de l'emploi.

La recherche du financement étant le plus souvent le goulot d'étranglement qui empêche plusieurs jeunes de s'installer pour l'entrepreneuriat afin d'éviter les implications et répercussions du chômage. La coopération avec l'Allemagne offre d'énormes possibilités de financement des plans d'affaires pour les jeunes togolais. L'idée des centres et maisons des jeunes est bien accueillie par l'Allemagne qui entend, dans le cadre de son partenariat avec le Togo, en construire davantage avec des équipements adéquats.

La décentralisation et la bonne gouvernance sont importantes pour développer toutes les localités rurales. Et dans cette optique, l'Allemagne accompagne le Togo pour que le processus de la décentralisation qui a connu son épilogue avec l'élection

des conseillers municipaux soit une totale réussite.

Récemment, le patronat allemand a décidé de multiplier les investissements au Togo dans une approche bilatérale. Pour rappel, le Togo est membre de l'initiative Compact with Africa, une initiative inspirée par l'Allemagne lors de sa présidence du G7 pour encourager les pays membres à réformer afin d'améliorer le climat des affaires dans l'objectif de favoriser les investissements internationaux notamment allemands. A ce titre, plusieurs entreprises allemandes comptent développer des relations de business avec le Togo.

L'on espère que les populations qui ne souhaitent que la bonne santé des relations entre les deux pays, pourraient bénéficier des retombées de ces consultations.

Kokou Amenti

Gouvernance foncière :

Bientôt des enquêtes publiques pour mieux encadrer le secteur

Dans le souci d'assainir le secteur du foncier au Togo, le Gouvernement va bientôt lancer une vaste enquête publique afin de recueillir des informations, réclamations et observations auprès des populations, institutions et opérateurs économiques en matière foncière relevant du domaine public. Cette initiative, à terme, aura le mérite de corriger les nombreux litiges fonciers entre l'Etat et les collectivités et d'une manière générale d'améliorer l'environnement foncier au Togo.

Examinée cette semaine en Conseil des ministres sous la forme d'un projet de décret, l'initiative s'inscrit dans le cadre des réformes que le Gouvernement a entamées depuis quelques années. Elle vise à mieux encadrer le secteur foncier confronté depuis belle lurette à plusieurs litiges entre les populations elles-mêmes d'une part et entre les populations et l'Etat de l'autre. La série d'enquêtes sera menée par des commissions d'enquête qui évalueront les impacts des opérations d'intérêt général, notamment l'expropriation pour cause d'utilité publique, les opérations de lotissement réa-

lisées par l'Etat ou le classement et le déclassement du domaine de l'Etat et des collectivités territoriales.

Selon nos informations, ces sondages devront également prendre en compte les souhaits et besoins des opérateurs économiques qui envisagent de mener des opérations de développement dans le cadre des ambitions de la feuille de route gouvernementale. Des mesures qui permettront aux pouvoirs publics de corriger les nombreuses irrégularités et insuffisances d'un secteur en difficulté malgré les récentes réformes.

L'autre mesure qui va

dans le sens de la gouvernance foncière examinée cette semaine en Conseil des ministres, c'est bien l'adoption prochaine d'un décret sur les règles applicables aux livres fonciers et registres sous forme électronique. Le projet qui se présente sous la forme d'un système automatisé de données numériques, destiné à l'immatriculation des immeubles, la publicité des droits réels et la communication de l'information juridique, contribuera à mieux maîtriser le foncier national et à améliorer le climat des affaires.

En outre, il est à souligner que face à la situation de plus en plus alar-



mante dans le secteur foncier au Togo, le Gouvernement entend désormais protéger davantage les citoyens togolais, en régulant les transferts de propriété foncière de ces derniers aux étrangers. Un projet de décret allant dans ce sens, a fait l'objet d'une étude en première lecture en février 2019 en Conseil des ministres. Le projet, présenté par le ministre de l'économie et des

finances, Sani Yaya, porte également sur la protection de tout bail d'une durée ferme supérieure à neuf ans. Ainsi, « tout transfert de propriété ainsi que toute constitution de droits réels sur un immeuble situé sur le territoire togolais à un étranger », devra être soumis à une autorisation préalable. Ce projet est un outil de plus parmi les diverses initiatives et réformes dont se

dote le Togo afin d'améliorer son climat des affaires et son environnement foncier.

Notons que toutes ces réformes opérées dans le domaine de la terre au Togo, participent aux bons scores réalisés par le pays de Faure Gnassingbé au classement Doing Business 2019 et du MCC 2019.

Kokou Ament

Construction de 20.000 logements sociaux :

Vers l'assainissement du cadre de vie et de l'habitat (suite de la page 3)

triotés pour faire face à la démographie galopante et assainir le cadre de vie des populations. Les travaux devront être exécutés dans un partenariat public-privé. L'objectif poursuivi par le Gouvernement togolais est de mettre fin à la multiplication des bidonvilles et de donner à tous des chances de vivre dans des logements décents. Et dans le but de favoriser le bon déroulement du projet, plusieurs initiatives ont été prises durant ces dernières années comme celles des réformes dans le secteur foncier avec l'adoption d'un code foncier, l'allègement des procédures du foncier et du permis de construire ; la dotation des villes du pays des schémas directeurs d'aménagement urbain ; la création d'un Fonds Spécial pour le Développement de l'Habitat (FSDH) etc.

Plusieurs actions d'envie sont en cours d'élaboration ou d'exécution notamment le bitumage et le pavage des rues dans les centres ur-

bains du pays à travers le Projet d'Infrastructures et de Développement Urbain (PIDU) ainsi que la réalisation du Projet Eau et Assainissement au Togo (PEAT) dans les Chefs-lieux des régions. La construction des logements sociaux étant déjà engagée notamment avec la cité Mokpokpo, Renaissance et Well City, elle devra connaître un coup d'accélérateur avec les orientations et exigences du PND (2018-2022) qui se veut un outil de développement et de lutte contre la pauvreté. Après la phase pilote de 1000 logements sociaux, l'ambition du Gouvernement est d'atteindre 2500 logements sociaux par an, avec en ligne de mire, 20.000 logements en 2022. Pour parvenir à cet objectif, le Gouvernement à travers le ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie veut y aller progressivement. Il s'agira de promouvoir la production immobilière dans le secteur privé, de libérer des terrains constructibles à

coûts réduits, de produire et de promouvoir des matériaux locaux de construction et enfin de rendre opérationnels l'Office togolais de l'habitat et l'Office togolais d'équipement des terrains urbains.

Un logement social par définition, est un logement, généralement une maison destinée à la suite d'une initiative publique ou privée à des personnes ayant des revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger.

L'on espère donc que les logements sociaux seront à coûts accessibles pour le citoyen lambda qui éprouve des difficultés à construire une résidence privée. Cette politique aura le mérite de permettre à l'Etat d'assainir le milieu des habitats et du cadre de vie tout en luttant contre la naissance des bidonvilles qui polluent l'environnement et sapent les efforts d'assainissement dans les centres urbains de la capitale et des grandes villes du pays.

Kokou Ament

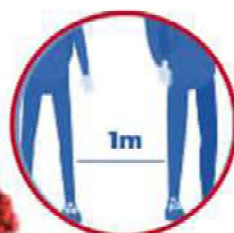
«Pour guérir de nos blessures, faisons attention à celles des autres. Notre histoire nationale a son lot de blessés. Voici venu le temps de la vérité qui libère, une vérité assumée sans vengeance, dans un esprit de repentance, de pardon et de réconciliation».

Mgr Nicodème Barrigah-Bénissan

STOP COVID-19

GRANDE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE SOLIDARITÉ A L'ENDROIT DES COUCHES VULNÉRABLES

NE NÉGLIGEONS PAS LES GESTES BARRIÈRES



GARDEZ LA DISTANCE DE SÉCURITÉ D'AU MOINS 1m



LAVEZ-VOUS LES MAINS RÉGULIÈREMENT



PORTEZ VOS MASQUES OU CACHE-NEZ

Mauvaise gestion a la CAF :

Ahmad Ahmad suspendu de toute activité sportive pour 5 ans

Le devenu ex-président de la Confédération Africaine de Football Ahmad Ahmad dispose de 60 jours à compter du 24 novembre dernier pour faire appel de la décision de la commission d'éthique de

de 20 jours. Il ne reviendra malheureusement plus au siège de la CAF après sa convalescence. L'instance africaine de football est désormais dirigée par le premier vice-président, le Congolais Constant

programme. Peut-être un second mandat devrait lui permettre de mettre en œuvre les projets qu'il avait pour la CAF. On retiendra qu'il a apporté une amélioration de l'organisation de la CAF avec la

temps l'instance faitière du football africain est minée par une mauvaise gouvernance. Des responsables de l'institution détournement allègrement des fonds avec des documents comptables peu fiables. Déjà en février dernier, le Libérien Musa Hassan Bility, membre du Comité exécutif de la CAF avait été suspendu pour 10 ans par la FIFA pour corruption et détournements de fonds de développement. L'ancien président de la CAF le Camerounais Issa Ayatou a été à plusieurs reprises accusé de détournement des fonds ou abus de pouvoir ou encore de gestion opaque des finances. Ce qui se passe aujourd'hui avec le président Ahmad Ahmad n'est pas nouveau. Tous les dirigeants de la CAF ont toujours trainé des casseroles avant de quitter. Cela est même étendu aux fédérations nationales où les dirigeants font preuve de détournements des fonds destinés au développement du football local. C'est une situation que les Togolais connaissent bien avec les différents présidents de fédération. Tous ceux qui sont passés à la tête de la Fédération Togolaise de Football ont toujours laissé une page sombre. Combien de fois les dirigeants du football togolais n'ont pas détourné l'argent de la FIFA ? L'argent envoyé pour la construction des infrastructures est détourné sans aucune crainte. Malgré les garde-fous que met la FIFA, il y a toujours des réseaux en son sein en complicité avec les nationaux. C'est ce fléau qui est souvent à l'origine des conflits auxquels on assiste au sein des différentes fédérations en Afrique. Diriger la fédération devient une concurrence et un fond de commerce pour les sportifs. Le secteur du football en général est une mafia, même jusqu'à la FIFA. On se rappelle l'affaire Sepp Blatter qui a formé un réseau puissant à la tête de l'instance mondiale du football. Il gérait la FIFA comme une épicerie, ce qui se passe d'anormal dans les différentes confédérations n'est que l'image de la gestion de la FIFA qui est une institution puissante dans le monde.



Ahmad Ahmad

la FIFA. La chambre de jugement de la Commission d'éthique à la FIFA a décidé de l'interdire de toute activité relative au football aux niveaux national et international pour une durée de cinq ans. La décision est tombée lundi dernier et a fait le tour de l'actualité à travers le monde. Ahmad Ahmad devra aussi s'acquitter d'une amende de plus de 121 millions francs CFA. Ahmad Ahmad est accusé de manque de devoir de loyauté, d'avoir accordé des cadeaux et d'autres avantages, d'avoir géré des fonds de manière inappropriée et abusé de sa fonction de président de la CAF. La Fifa a enquêté sur les agissements du Malgache entre 2017 et 2019 suite à un nombre important de plaintes. Ahmad avait par ailleurs été placé en garde à vue pour des soupçons de corruption en juin 2019 à Paris. Testé positif au Covid-19 fin octobre puis hospitalisé, Ahmad observe actuellement une période de convalescence

Omari. Conséquence de cette décision de suspension, c'est que le Malgache est écarté de la prochaine course pour le fauteuil de président de la CAF. Il avait fait acte de candidature pour sa propre succession à la tête de la CAF. Il devrait affronter l'Ivoirien Jacques Anouma, le Mauritanien Ahmed Ould Yahya, le Sénégalais Augustin Senghor et le Sud-Africain Patrice Motsepe. L'élection a lieu le 12 mars 2021 au Maroc. Ahmad Ahmad a été élu président de la CAF en mars 2017 après avoir battu le Camerounais Issa Ayatou aux élections. Dès son arrivée à la tête de la CAF, Ahmad Ahmad avait un programme basé sur le changement et la transparence dans la gestion de l'institution. Il avait gagné son duel avec Issa Hayatou en s'appuyant notamment sur les voix des 14 pays membres de la Confédération des pays d'Afrique australe. Il quitte aujourd'hui la CAF sans véritablement assoir son

Création de nouveaux départements et services fonctionnels. L'alignement de l'administration et des objectifs sportifs, la Création de la division du football féminin, du département de l'arbitrage, du département, de la sûreté et sécurité et bien d'autres aménagements.

Une commission de gouvernance a également été créée une première dans l'Histoire de la CAF. Il avait prévu jusqu'à la fin de cette année de doubler les effectifs de la CAF par rapport à 2017, de 53 à 100 salariés. Sous son mandat 40% des employés de la CAF sont expatriés contre 9% en 2017. En 2017, le personnel de la CAF n'avait pas de contrat. L'institution remettait des salaires en liquide, tous les mois, sans aucune transparence. Autant de bons actes posés par le malgache mais malheureusement, il n'a pas résisté aux fonds qu'il avait sous sa gérance.

Depuis la nuit des

BREVES

La campagne de transhumance 2020 fait 12 victimes, plus de 130 champs dévastés et au moins 1600 déplacés

Décidément les campagnes de transhumance ne cessent de faire des victimes dans notre pays, le Togo. Cette année 2020, le bilan de la transhumance présente 12 morts, plus de 130 champs dévastés et au moins 1600 déplacés, à ce bilan s'ajoute plusieurs blessés. Une situation préoccupante pour les autorités du pays qui tirent la sonnette d'alarme : « 12 morts, c'est trop pour notre pays. J'invite tous les acteurs à assumer leurs responsabilités pour une gestion plus apaisée des campagnes prochaines », a insisté dans son speech le ministre en charge de la sécurité le général Yark Daméhamé, lors de l'atelier tenu à Kara du 19 au 21 novembre dernier, atelier au cours duquel ce triste bilan a été dressé. Démarré le 31 janvier pour finir le 31 mai de cette année, cette campagne de transhumance, a prouvé une fois encore que malgré le traçage des couloirs, l'identification des points d'eau et toute l'organisation qui suit la transhumance, le problème reste récurrent et mérite d'être repensé.

Dans leur plaidoyer, les autorités que sont le ministre en charge de la sécurité et son collègue chargé de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural, ont souhaité que tous les acteurs réfléchissent et aient une attitude permettant que la prochaine campagne réussisse au mieux.

Nouvelle Société Cotonnière du Togo, le groupe OLAM tient désormais les 51% de l'Etat togolais

Un accord gagnant-gagnant, c'est en substance ce que laisse entendre les autorités togolaises suite à la cession des 51% des actions que détenait l'Etat togolais à la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT), au groupe singapourien OLAM. L'opération a été officialisée le 20 novembre dernier. Selon le communiqué, la cession de ses parts par l'Etat a pour objectif de doubler les rendements en utilisant de façon plus efficace la carte de fertilité des sols et jouant sur l'industrialisation de l'agriculture. Il est également annoncé que cette fusion permettra à terme d'augmenter les revenus des producteurs de coton, ceci passe par un mécanisme de stabilisation qui protégera les acteurs contre la fluctuation des prix sur le marché international.

Maradona s'est éteint, une icône s'en est allée

L'information nous est parvenue au moment où nous bouclions le journal, l'icône du football mondial, l'argentin Diego Maradona s'est éteint.

Selon nos informations, Maradona est mort d'un arrêt cardiaque. Le grand Maradona nous a quitté depuis sa maison de repos où il s'est installé après avoir subi une opération à la tête. La mort de Maradona, c'est le départ d'une légende du football argentin et mondial qui a brillé à Naples, au Barça et bien d'autres clubs, sans oublier la sélection argentine avec un certain mondial 1986.

Augustin S.

Toute différence est positive et source d'enrichissement social et non de division.

Togolais du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, tous, nous devons nous accepter.

M. Mazé



jusqu'à
-40%
sur le

DÉDOUANEMENT
de vos VÉHICULES
& MARCHANDISES*

* Marchandises sous douane en souffrance

jusqu'au 24 décembre 2020